# **NOS MÉTIERS**

Le Coordonnateur Sécurité et **Protection** de la Santé

## **DÉFINITION**

Le Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé prévient les risques liés aux interventions simultanées ou successives, des différentes entreprises sur les chantiers de BTP.

## **3 CATÉGORIES** D'OPÉRATION

déterminées par :







Volume d'heures

Nombre d'entreprises

Durée du chantier

Le niveau de catégorisation détermine le niveau de compétence du coordonnateur SPS ainsi que les obligations du maître d'ouvrage.

#### Maître d'ouvrage

demandeur qui souhaite réaliser un projet de construction ou de rénovation

#### **Entreprises**

de travaux qui interviennent en co-activité sur le chantier

#### **Coordonnateur SPS**

analyse les risques et définit les mesures de prévention



# **En phase conception**

#### Rédige le « Plan Général de coordination »

qui définit les mesures destinées à prévenir les risques liés à la coactivité sur le chantier ainsi que la mise en commun des moyens (grue, échafaudage...)



Rédige le « Dossier d'Interventions Ultérieures sur l'Ouvrage »

# En phase chantier





#### Vérification sur chantier

Veille à ce que les mesures définies dans le Plan Général de Coordination soient bien appliquées pendant le chantier



## LE PROFIL TYPE **DU COORDONNATEUR SPS**

70% Terrain



30% **Bureau** 

- Relationnel
- **Autonomie**
- **Adaptation**



# En phase réception

### Remet le « Dossier d'Interventions Ultérieures sur l'Ouvrage »

c'est à dire tout ce qui concerne la maintenance du bâtiment une fois qu'il est livré.



alpes-controles.fr